

CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 10 AVRIL 2018

20 heures

L'an deux mil dix-huit, le dix du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 h, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire.

Etaient présents : M. Bernard THIVEND, Maire, Mmes et MM. Eric MARTIN, Pascale MACHILLOT, Christian BUONO, Philippe NEMOZ Adjoint, Anthony FAYET, Marie-Pierre FAYOLLE, Véronique FILLION, Laurent FROMENT, Régis LAURENT, Laurent MAREY, Walter MASTON, Martine MÉRIGOT, Catherine MOUILLER, Michel NELY et Céline POMMIER.

Absente : Catherine BAILBÉ DAMUSEAU

Absente excusée : Maud GENOUX a donné pouvoir à Véronique FILLION

Date de la convocation : 4 avril 2018

Secrétaire élue pour la séance : Mme Céline POMMIER

ORDRE du JOUR

Compte-rendu de la réunion du 20 mars 2018

FINANCES (P.NEMOZ)

- ✓ Comptes administratifs 2017 commune et lotissement- approbation
- ✓ Comptes de gestion 2017 commune et lotissement - approbation
- ✓ Affectation du résultat de l'année 2017
- ✓ Taux d'imposition année 2018 - Vote
- ✓ Budgets primitifs 2018 commune et lotissement - Vote
- ✓ Attribution des subventions aux associations (L. FROMENT)

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Cérémonies du 8 mai
- ✓ Mutuelle de groupe proposée par Axa

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

N° 2018-17 OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la Commission Finances, rappelle au Conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales en vigueur :

Taxe d'habitation	6.42 %
Taxe foncière sur le bâti	15.58 %
Taxe foncière sur le non bâti	38.81 %

Il est décidé de maintenir les taux présentés pour l'année 2018.

N° 2018-18 OBJET : APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Maire, après avoir présenté au Conseil municipal le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, présente le compte administratif qu'il a dressé pour la comptabilité de la commune (budget principal et budget annexe). Le Conseil, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. THIVEND Bernard,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		211 476.44	190 837.28		190 837.28	211 476.44
Opérations de l'exercice	1 221 867.79	1 365 412.48	322 069.20	291 885.55	1 543 936.99	1 657 298.03
TOTAUX	1 221 867.79	1 576 888.92	512 906.48	291 885.55	1 734 774.27	1 868 774.47
RESULTATS DEFINITIFS		355 021.13	221 020.93			134 000.20
<i>Budget annexe</i> <i>Résultats reportés</i>	43 827.33	0	0	235 965.47	43 827.33	235 965.47
<i>Opérations de l'exercice</i>	24 184.26	652.50	150 000.00	11 765.88	0	0
<i>TOTAUX</i>	68 011.59	652.50	150 000.00	247 731.35	219 011.59	248 383.85
<i>RESULTATS DEFINITIFS</i>	<i>67 359.09</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>97 731.35</i>	<i>0</i>	<i>30 372.26</i>

N° 2018-19 OBJET : BUDGET COMMUNAL ET BUDGET ANNEXE - APPROBATION du COMPTE de GESTION 2017

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter les différents budgets primitifs de l'exercice 2017 et les opérations réalisées, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

N° 2018-20 OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017

Après avoir examiné le compte administratif, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 est affecté comme suit :

Résultats de fonctionnement

Résultat de l'exercice	143 544.69 €
Résultat antérieur reporté	211 476.44 €
Résultat à affecter	355 021.13 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 221 020.93 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	93 835.59 €

Besoin de financement 127 185.34 €

Affectation en réserves R1068 en investissement	127 185.34 €
Report en fonctionnement R002	227 835.79 €

N° 2018-21 OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018

M. FROMENT, Conseiller municipal, responsable de la commission Vie Associative présente le dossier concernant l'attribution des subventions aux associations. Mme FAYOLLE Marie-Pierre, Présidente du Comité des Fêtes (association concernée par une éventuelle subvention), se retire durant l'examen de ces attributions et ne participe pas au vote.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil fixe ainsi les subventions attribuées au titre de l'année 2018 qui figureront dans le document du budget :

Article 6574	
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	600,00 €
AEP ST LOUIS	200,00 €
Autour du Livre	300,00 €
Festival des Monts de la Madeleine	200,00 €
Cercle Artistique Indigo	500,00 €
Comité des Fêtes (VCR 250, jumelage 550, comité 550)	1 350,00 €
Croix rouge Française	50,00 €
Horizon	250,00 €
Loisirs et Création's	200,00 €
Pêche et chasse	120,00 €
Prévention routière	50,00 €
Sou des Ecoles (252*4)	1 008,00 €
SPA (2006*0.23)	461.36 €
Amicale Boules Pouilly (subvention exceptionnelle)	251.42 €
ASPN Tennis (subvention exceptionnelle)	120.00 €
Article 657362	
Subvention CCAS Pouilly	1 800,00 €

BUDGET PRIMITIF 2018 - APPROBATION

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la commission Finances, présente le budget

Section de FONCTIONNEMENT

Recettes et dépenses sont équilibrées à **1 483 925.79 €**
Le virement à la section d'investissement est de 127 185.34 €

Section d'INVESTISSEMENT (reports de 2017 et propositions 2018)

Recettes et dépenses sont équilibrées à **797 314.58 €**

En fonctionnement, dépenses, on note :

- une augmentation pour les dépenses d'énergie (hausse du coût), à l'article « fournitures diverses » a été prévu l'acquisition d'un écran ordinateur et d'un disque dur externe pour le secrétariat.
- entretien terrains (61521) : cette année sera réalisée la taille de la haie du stade ainsi que de celle située Route d'Ouches, et l'entretien bisannuel du terrain de football.

- Pour les dépenses de personnel, les contrats aidés étant supprimés, les prévisions ont été affectées sur le personnel contractuel. Une nouvelle ligne a été inscrite : tickets restaurant.

En fonctionnement, recettes, il est rappelé la baisse de la dotation de l'Etat. Il n'y a pas de prévision pour le FPIC dont le montant est incertain, cela fera l'objet d'une décision modificative.

En dépenses d'investissement, les programmes principaux sont :

- la voirie, 77 000 €
- l'acquisition de mobilier et matériels, 11 040 €
- l'aménagement de la mairie, 88 905 €

- l'aménagement de l'espace Gare du Tacot, 27 250 €
- les travaux d'éclairage public, 27 660 €
- l'acquisition de la désherbeuse, 15 375 €
- la réfection de la peinture et électricité de l'église de St Martin, 25 000 €
- la mise en place de carrelage à l'école primaire, 28 000 €
- la réfection du mur du cimetière de Pouilly, 20 000 €. M. MARTIN explique pourquoi ces travaux ont été inscrits au budget : au départ, il était prévu de recrépir ce mur, mais les artisans venus sur place ont constaté que le mur était très abimé, il est impératif de le casser et de le reconstruire.
- les études pour la rénovation de la salle des fêtes, 50 000 €

En recettes d'investissement, les principales ressources sont le Fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement, le fonds de concours de roannais agglomération, les diverses subventions accordées ainsi que le virement de la section de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE - APPROBATION

Compte-tenu des diverses écritures de stocks, des travaux restants à financer, le budget s'équilibre à

Recettes et dépenses de fonctionnement **97 731.35 €**

Recettes et dépenses d'investissement **204 202.09 €**

Ce budget devrait clos en cours d'année.

N° 2018-22 OBJET : Contrat Communal Simplifié – Annulation Etude d'Aménagement Global de Bourg

M. le Maire rappelle que le Département, dans le cadre du COCS, finance l'Etude d'Aménagement Global de Bourg à hauteur de 50 % du montant H.T. de 18 300 €.

Cette étude n'a d'intérêt que si la commune réalise rapidement les aménagements qui seront proposés.

Il demande à l'assemblée de réfléchir d'une part sur la nécessité d'engager des travaux et d'autre part sur leur financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas réaliser l'Etude d'Aménagement Global de Bourg, les prévisions budgétaires ne permettant pas la réalisation de travaux importants dans les années à venir.

La présente délibération sera transmise à M. le Président du Conseil Départemental afin qu'il soit tenu compte de la décision du Conseil municipal au niveau du COCS.